



Le 16 avril 2024

Le gouvernement a annoncé son intention de mettre en œuvre un plan de réduction des dépenses publiques de grande ampleur qui, pour la DGFIP, intervient après de nombreuses années de baisse des moyens budgétaires et après une profonde réforme du réseau territorial. C'est dans ce contexte que la nouvelle directrice générale a pris ses fonctions le 4 mars dernier. Récemment, Guillaume Robert a été nommé directeur général adjoint par intérim. L'austérité que le gouvernement veut imposer et les premières annonces de la nouvelle DG semblent l'indiquer assez clairement : le « cadre d'objectifs et de moyens » (COM) sera amendé, peut-être sensiblement réorienté voire remplacé par une « nouvelle stratégie » dont il reste à cerner les contours et à analyser les impacts sur les missions et les personnels.

Quid de l'austérité à venir ?

Premier acte du plan d'austérité, le décret du 22 février n'épargne aucun ministère. Le gouvernement l'assume : les économies à réaliser sont, pour moitié, ciblées sur certaines politiques publiques et, pour l'autre moitié, réparties sur l'ensemble des ministères dont aucun n'est exonéré d'effort. Les opérateurs de l'État, les dépenses de fonctionnement, et les dépenses immobilières seront mis à contribution.

Pour la DGFIP, cela se traduira ainsi. Le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », qui retrace les crédits de la direction générale des finances publiques, est ainsi amputé de 108 720 950 euros.



Crédits de la DGFIP amputé de 108 720 950 €

Le mouvement devrait se poursuivre, le gouvernement ayant déjà annoncé **12 milliards d'euros de baisse** des dépenses publiques en 2025, tandis que la Cour des comptes lui enjoint d'en réaliser **50 milliards d'ici 2027**.

Au vu des économies recherchées dans la politique immobilière de l'État, les objectifs du « COM » de réduire l'empreinte carbone du patrimoine immobilier de la DGFIP et la recherche de la sobriété énergétique pourraient prendre une toute autre dimension.

Impossible d'imaginer que les conditions de travail ne soient pas impactées...

Cette austérité est également très préoccupante en matière de « pouvoir d'achat ». Une nouvelle année blanche se profile en ce qui concerne la valeur du point d'indice, à tel point que les rares années de réévaluation prennent l'allure d'exception qui confirme la règle. Dans ces conditions, à moins de faire le choix de mesures punitives et vexatoires pour l'ensemble des personnels, on peut à minima souhaiter que la direction générale aille au bout de ses engagements tels qu'ils ont été formulés dans le cadre des négociations menées sur le régime indemnitaire avec les organisations syndicales.

Quelle « nouvelle stratégie » pour la DGFIP ?

La nouvelle DG a annoncé aux « numéros 1 » la perspective d'une « nouvelle stratégie » pour la DGFIP. Elle a confirmé que la commande politique consiste à ne pas faire de pause. Un vrai faux scoop.

Attachée à l'égalité femmes/hommes, elle a par ailleurs évoqué la question des « zones blanches », la simplification ou encore de « nouvelles frontières » pour le contrôle fiscal, sujet sur lequel elle entend par ailleurs davantage communiquer. Elle a également fait part de son souhait d'engager deux réflexions : la première porte sur l'articulation du Sagerfip et des vacances d'emplois et la seconde sur la taille minimum des services.

Difficile dans le contexte de considérer que tout cela est enthousiasmant !





Un collègue des chef-fes de service sur l'écologie *(et le dernier de Claude Girault)*

Le COM porte deux objectifs afin d'être exemplaire en matière d'écoresponsabilité, SOLIDAIRES Finances Publiques 62 encourage toute démarche éco-responsable et a la volonté de lutter pour plus de justice environnementale.

Un bilan des gaz à effets de serre (BGES) présenté en mars 2023, une communauté d'ambassadeur-trices écofip (qui n'est certainement pas assez fournie), un plan employeur mobilité assuré sur quelques sites du département (Boulogne, Béthune, Arras hors Paierie) et un plan local de transition environnementale qui vous sera présenté aujourd'hui.

La DDFiP62 se verdit !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 considère ces premières actions comme une première étape. Si la DDFiP62 estime qu'elles sont suffisantes, nous les qualifierons de « green-washing ».

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 ne nie pas l'investissement de certain-es collègues à la démarche, notamment le BiL, fortement impliqué, mais il ne bénéficie d'aucun moyens supplémentaires.

Il est urgent d'aller plus loin dans la réflexion et dans les actions !

Le tout-démat doit être questionné avec un bilan carbone de son impact et la définition d'utilisations raisonnées.

La sobriété énergétique ne doit pas être l'excuse toute trouvée de l'administration pour ensardiner les collègues, resserrer les services.

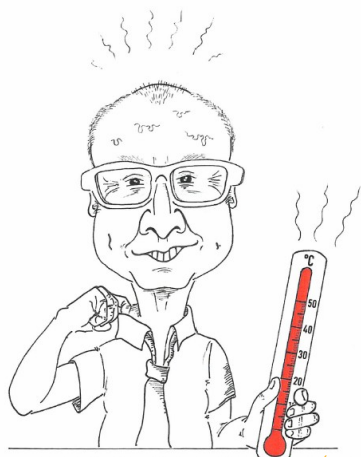
Les conditions de travail ne doivent en aucun cas être sacrifiées.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 n'admettra pas que l'administration culpabilise les collègues sur leur trajet domicile-travail alors qu'aucun effort politique global n'est engagé sur les transports collectifs.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 réclame la mise en place de PCA (plan de continuité d'activité) lors de catastrophes climatiques touchant les territoires. Notre administration est au premier plan pour soutenir les citoyen-nnes, entreprises et collectivités dès lors qu'ils-elles sont impacté-es par une catastrophe climatique, il faut donc les moyens d'assurer un service public réactif et de qualité.

Pour notre organisation syndicale, face à la crise sociale et environnementale, il est indispensable de faire de la fiscalité un véritable outil de redistribution des richesses.

Pour une véritable bifurcation écologique, il faut une véritable ambition politique !



Dans le plan de transition national est inscrit :

« Intégrer les objectifs du plan de transition dans les objectifs personnels des directeurs et/ou l'intéressement collectif par direction »

Alors M. Girault :
Quelle prime avez-vous touchée ?